

Règlement du Concours international de la vannerie Roser Albó (CICRA)

1. Objet du concours

Ce règlement a pour objet d'établir les critères et la méthode d'attribution du prix du Concours international de la vannerie Roser Albó (CICRA) par le Département pour la Promotion de la Ville et son Commerce de la Mairie de Salt, et vise à encourager les participants artisans à créer des oeuvres spécialement soignées, belles et originales, ainsi qu'à partager leur savoir-faire au profit de la sauvegarde du patrimoine des traditions, plutôt qu'à rivaliser professionnellement.

Les normes contenues dans ce règlement définissent l'objet du concours et le montant du prix, les conditions de participation, l'annonce du concours, les règles d'inscription, les critères d'évaluation, la remise des prix et les obligations des participants. La tenue de l'évènement pour la remise des prix aura en tout cas sa propre ligne budgétaire.

2. Objet et montant des prix

1. L'objet de ce prix est d'encourager la création de pièces de vannerie soignées, belles et originales, et de susciter au même temps parmi les artisans l'envie de partager leur savoir-faire au profit de la sauvegarde du patrimoine des traditions, plutôt que de promouvoir la concurrence professionnelle.
2. Les oeuvres présentées devront être produites artisanalement.
3. Le concours est divisé en deux catégories : la vannerie traditionnelle et la vannerie de la créativité artistique et du design.
4. Dans la catégorie de la vannerie traditionnelle, les oeuvres devront suivre les modèles du patrimoine de la vannerie traditionnelle et être fabriquées avec des matériaux naturels. Des répliques en miniature ne seront pas acceptées.
5. Dans la catégorie de la vannerie de la créativité artistique et du design, les oeuvres devront être fabriquées avec des techniques de la vannerie traditionnelle bien que sans restrictions en ce qui concerne le type de matériaux à employer, soit-il l'argile, le fer, la pierre, le laiton ou autre. Un **thème d'inspiration** sera proposé per l'Associació Catalana de Cistellers i Cistelleres et indiqué aux participants au moment d'annoncer le concours.
6. La Mairie de Salt dispose d'un prix de **1.000 € pour chaque catégorie**, à remettre aux gagnants selon la désignation du jury.
7. Les prix sont assujettis aux taxes applicables et en vigueur au moment de leur remise.

3. Participants

Le concours est ouvert à tout artisan vannier et la participation peut se faire à titre individuel comme collectif. Chaque participant pourra présenter un maximum d'une oeuvre par catégorie.

4. Annonce du concours

La Mairie de Salt annoncera le Concours international de la vannerie Roser Albó (CICRA) moyennant un décret de la mairie. Les demandes de participation pourront être présentées à partir du lendemain de la publication du décret au Butlletí Oficial de la Província et jusqu'au **30 jours avant du montage de l'exposition**.

Le concours sera annoncé par tous les moyens jugés pertinents et nécessaires pour garantir qu'il arrive à toutes les personnes et associations potentiellement bénéficiaires (site web, bulletin communal, tableaux d'affichage, etc.). Les vanniers qui ne résident pas en Espagne pourront consulter le règlement sur le site de la Foire internationale de la vannerie de Salt (www.firadelcistell.cat).

5. Règles d'inscription

Les candidatures pour participer au concours se feront en soumettant le formulaire d'inscription dûment rempli par courrier postale, accompagnée d'un formulaire que nous vous fournirons, à l'adresse suivante :

Ajuntament de Salt · Promoció de la Ciutat

Registre d'Entrada

Plaça Lluís Companys, 1

17190 · Salt

Il est indispensable de présenter tous les documents requis au formulaire et de fournir un numéro de compte bancaire pour participer au concours. Dans des certains cas, une documentation supplémentaire aussi indispensable sera requise, tel qu'indiqué cidessous. Le non-respect des conditions du présent règlement entraînera la nullité de la participation automatique et sans avis préalable.

En cas de demande incomplète, le participant en sera averti et aura l'opportunité de la compléter dans un délai maximum et non prorogeable de dix jours ouvriers ; passé ce délai, le demande d'inscription sera considérée comme nulle et non avenue. Le participant pourra en tout cas demander et autoriser cette démarche de correction par courrier électronique.

La participation au concours implique, par la part du maître artisan ou de l'association artisanale, l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et du verdict du jury.

6. Le Jury

1. Le jury est nommé par la Mairie de Salt sur proposition de l'Associació Catalana de Cistellers i Cistelleres. Il est composé par un group de de 3 or un group de 5 personnes choisies parmi des connaisseurs, des professionnels et des spécialistes du métier, parmi lesquels un représentant au minimum de l'Associació Catalana de Cistellers i Cistelleres. Un président sera élu parmi les membres du jury.

2. Les membres du jury seront renouvelés chaque année, n'en pouvant pas être membres pendant deux années consécutives.

3. Si le lauréat de l'année en cours participe à la l'édition suivante de la foire, il devra être membre du jury et ne pourra participer au concours que deux éditions après.

4. Un officiel de l'Oficina de Promoció de la Ciutat de la Maire de Salt fera la fonction de secrétaire et veillera au strict respect du présent règlement.

7. Critères d'évaluation

1. Modalité traditionnelle:

- Difficulté technique de réalisation.
- Originalité de l'œuvre
- Fidélité au modèle traditionnel (techniques et matériaux).
- Qualité technique.
- Innovation de l'œuvre présentée par rapport aux autres pièces de la collection, en termes de techniques, de matériaux ou d'autres aspects jugés pertinents.

2. Modalité artistique et créative :

- Difficulté technique de réalisation.
- Originalité de l'œuvre.
- Qualité technique.
- Innovation de l'œuvre présentée par rapport aux autres pièces de la collection, en termes de techniques, de matériaux ou d'autres aspects jugés pertinents.
- Approche de l'œuvre par rapport au thème d'inspiration obligatoire.

3. Le jury émettra son jugement après délibération et débat autour des oeuvres présentées et désignera un seul gagnant par catégorie.

4. La réception des oeuvres au concours et la coordination du montage de l'exposition sera confiée à un spécialiste nommé par l'Associació Catalana de Cistellers i Cistelleres.

Cet expert pourra assister le jury en cas de doute ou pour toute demande d'information supplémentaire si celui-ci le juge nécessaire pour une correcte évaluation des oeuvres présentées au concours.

8. Remise des prix

1. Les oeuvres seront exposées ensemble au public pendant la durée de la Foire internationale de la vannerie de Salt.
2. La proclamation des gagnants et la remise des prix se fera aussi dans le cadre de la Foire internationale de la vannerie de Salt.

9. Obligations des participants

Les participants seront obligés de :

1. Envoyer la demande d'inscription de son oeuvre un minimum de **30 jours avant** l'inauguration de la Foire internationale de la vannerie de Salt.
2. Remplissez tous les champs inclus dans le formulaire d'inscription avec les informations sur les pièces soumises au concours.
3. Envoyez 1 ou 2 photographies ou 1 croquis de la pièce soumise au concours, et précisez leurs tailles et caractéristiques particulières, avec un délai de 15 jours avant le début de la foire. Ce point est obligatoire et les participants qui ne le respecteront pas seront exclus du concours.

4. Envoyez la description de la pièce au moins en espagnol ou en anglais et dans la langue que vous souhaitez.

5. Les créations à présenter ne pourront pas avoir été gagnantes dans des éditions précédentes.

6. Les oeuvres devront être livrées à la salle d'expositions prévue à l'occasion de la Foire une heure avant, au plus tard, de la rencontre des membres du jury, bien que préférablement le jour avant afin de faciliter le montage de l'exposition. Si le créateur ne peut pas assister à la Foire, il pourra également y envoyer ses pièces, en les adressant à l'Oficina de Promoció de la Ciutat (livraison à la Mairie de Salt: Ajuntament de Salt - Oficina de Promoció de la Ciutat, plaça Lluís Companys, 1, 17190 Salt). Le transport aller et retour des oeuvres est à la charge du participant.

7. Les oeuvres gagnantes deviendront la propriété de la Mairie de Salt et feront partie de l'ensemble d'oeuvres primées au cours des différentes éditions. Les gagnants céderont l'ensemble de leurs droits sur leurs créations. L'Associació Catalana de Cistellers i Cistelleres pourra, le cas échéant et après demande à la Mairie de Salt, utiliser les créations pour des finalités informatives ou y avoir accès pour s'assurer qu'elles sont correctement conservées.

8. Les oeuvres non primées pourront être récupérées sur place à la fin de la Foire et pendant les deux semaines suivantes à l'Oficina de Promoció de la Ciutat. Passée cette période, les organisateurs déclinent toute responsabilité sur les oeuvres non retirées.

9. Le gagnant de chaque prix devra apporter les documents suivants dans un délai de 15 jours à compter à partir du moment de la proclamation, soit personnellement auprès du Registre de la Mairie, soit par courrier postal:

— une photocopie de la carte d'identité

— des coordonnées bancaires complètes

— une fiche créancier dûment remplie (les débutants ou si certaines des données fournies dans des années précédentes ne sont plus valides)

— pour ne pas être taxés, les non-résidents fiscaux espagnols devront fournir une attestation de résidence fiscale dûment visée par l'administration fiscale de leur pays de résidence

— les non-résidents fiscaux espagnols devront aussi attester être à jour des obligations fiscales et sociales dans leur pays.

10. Aucune pièce ne sera admise sans inscription préalable.